



Vente appartement loué ... quel préavis pour le locataire

Par **Naty2310**, le **21/02/2011** à **22:20**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que le logement que je loue est mis en vente.
Le propriétaire passe par une agence différente de celle à qui je règle mon loyer pour cette mise en vente ...

Sachant que je n'ai pas été contacté par le propriétaire pour une proposition d'achat alors que je suis sensé être prioritaire sur le logement...

Par conséquent, je voudrais savoir quel est le temps légal de mon préavis lorsqu'il aura trouvé preneur ?

Et quel est le temps légal des visites de mon logement ?
Quelles sont les tranches horaires pour les jours de semaines et pour le Samedi ?

Merci à tous pour vos informations et conseils ...

Par **Marion2**, le **21/02/2011** à **22:25**

Le propriétaire a simplement vendu cet appartement avec locataire compris.

Rien ne change donc pour vous. Vous aurez un nouveau bailleur, c'est tout.

Par **Naty2310**, le **21/02/2011** à **22:33**

Bonsoir Marion2,

Pour l'instant mon logement n'est pas encore vendu puisque des RDV sont pris pour la visite de celui-ci ...

Dans le cas, où le futur acheteur ne souhaiterait pas me garder comme locataire, quel serait mon délai de préavis pour pouvoir trouver autre chose ?

Je tiens à préciser que ce logement est un meublé et reste ma résidence principale

Merci pour vos réponses ...

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **22:34**

Le bailleur devra vous donner congé avec un préavis de 6 mois avant la fin de votre bail. Vous partirez à la fin du bail donc. Si vous voulez partir avant, vous aurez un préavis d'un mois